

Le président de la FMH à propos de l'interview du conseiller aux Etats Alex Kuprecht publiée dans la presse dominicale

Affirmations erronées et conclusions sans fondement

Le président de la Commission de la santé du Conseil des Etats, M. Alex Kuprecht, dans une interview publiée dimanche, fait des affirmations sur le système de santé et sur le corps médical qui demandent à être corrigées avec vigueur. Tant ses assertions que les conclusions sommaires qu'il en tire témoignent malheureusement d'une méconnaissance grave du système de santé.

Jacques de Haller

Président de la FMH

Le président de la Commission de la santé du Conseil des Etats, M. Alex Kuprecht, cherche à incriminer le corps médical au sujet de la hausse des primes prévue en 2012, liée au nouveau financement hospitalier. Cela le conduit, dans la presse de dimanche dernier, à des assertions qui demandent malheureusement de vigoureuses corrections.

Tout d'abord, M. A. Kuprecht s'attaque dans son interview à des revenus ressortant de l'économie privée, de l'économie de marché à laquelle il est par ailleurs si attaché: les revenus supérieurs des médecins spécialistes et chefs de service sont des revenus provenant de l'assurance privée et en aucun cas de l'assurance de base, et ils sont donc du registre de la libre entreprise – il est pour nous surprenant qu'un conseiller aux Etats de l'orientation de M. A. Kuprecht s'y attaque ainsi.

mations erronées et des conclusions sans fondement, ce soutien demande une bonne connaissance du dossier et une vraie volonté politique – par exemple le soutien à une meilleure compensation des risques (révision «soins intégrés»), à une meilleure méthode pour le contrôle de l'économicité (initiatives parlementaires Cassis et al.), et aux buts de l'initiative des médecins de famille. Les affirmations de M. A. Kuprecht ne nous mèneront en tout cas pas très loin.

C'est ici l'occasion de répéter ce qui a été maintenant démontré à l'envi: économiquement, mathématiquement, la «redistribution des revenus» n'est pas une solution adéquate pour revaloriser la médecine de premier recours.

Enfin, il est clair que l'introduction du nouveau financement hospitalier demande des mesures aptes à maîtriser les flux financiers nouveaux qui doivent se mettre en place. On doit cependant, au-delà de déclarations populistes, considérer les enjeux dans leur ensemble; la présence en Suisse de spécialistes de pointe, la concurrence avec l'étranger, la possibilité de continuer à former au mieux les médecins de demain, et aussi l'équilibre entre hôpitaux publics et privés (qui, nouvellement, recevront de l'argent public pour leur fonctionnement), tout cela doit être pris en compte. Une limitation sommaire unilatérale des revenus de certains médecins ne peut être une solution satisfaisante; l'ensemble du secteur doit être pris en compte (quid du revenu des directeurs des caisses-maladie et des hôpitaux, parfois bien supérieur à 500 000 francs?) et des discussions ouvertes doivent être menées, dans la tradition de nos institutions.

La FMH y est comme toujours volontiers prête. Mais ce n'est en tous cas pas en méconnaissant les dossiers, ni avec des slogans simplistes, que nous pourrions travailler à améliorer notre système de santé. Nos patientes et nos patients méritent mieux.

Economiquement et mathématiquement, la «redistribution des revenus» n'est pas une solution adéquate pour revaloriser la médecine de premier recours.

M. A. Kuprecht affirme ensuite que les médecins de premier recours souffriraient d'une valeur de point TARMED inférieure à celle des spécialistes, «injustice» qu'il conviendrait de corriger pour améliorer la situation des généralistes. M. A. Kuprecht ne connaît manifestement pas le TARMED, et c'est inquiétant dans son rôle! En effet, la réalité est que nulle part en Suisse, ni dans aucun paragraphe du TARMED, les valeurs de point ne sont différentes entre spécialistes et généralistes!

Le soutien à la médecine de premier recours est essentiel, c'est une évidence, mais plus que des affir-

Correspondance:
Service de la communication
FMH
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
kommunikation@fmh.ch